



Se faire rembourser après une rupture

Par **max42350**, le **13/11/2008** à **14:59**

Bonjour,rnrnJe tente actuellement d'aider une amie dans la détresse. Cette dernière est restée pendant deux an avec son copain avant que, pour plusieurs raisons hasardeuses, ce dernier la laisse tomber.rnrnLe problème étant que lorsqu'ils étaient ensemble, tous deux étudiants, cette dernière l'a aidé à couvrir certains de ses loyers. Aujourd'hui, elle souhaite se faire rembourser.rnrnAprès des discussions houleuses, ce dernier lui a fait un chèque en octobre anti-daté pour début novembre. Par mesure de précaution et sûrement par peur, elle ne l'a pas encaissé avant la date que ce dernier avait indiqué sur le chèque. Mais voila, ce dernier lui a fait un chèque en blanc.rnrnQuels sont ses recours ? Comment peut-elle espérer se faire rembourser ? Avec quelle procédure porter plainte ? Si oui, sous quel motif avec quel preuves ?rnrnMerci de vos réponse.

Par **ellaEdanla**, le **13/11/2008** à **15:22**

Bonjour,rnrnje vous invite à lire le post suivant sur la procédure de chèque impayé :
http://www.experatoo.com/huissier/cheque-impaye-suite-vente_29552_1.htm.rnrnje pense que vous y trouverez vos réponses.rnrnA défaut je reste disponible pour toute autre question complémentaire,rnrnCordialement.